

Lueur d'espoir

Après la mort de deux grévistes de la faim dans les prisons marocaines, le pouvoir de Rabat assouplit légèrement sa position : le transfert des prisonniers devrait faciliter leur surveillance médicale. (31 août)

Tchao Yilmaz

Les seules images de la Turquie que nous ayons, c'est à lui que nous les devons. Tour à tour acteur, auteur, taulard, exilé, Yilmaz Güney, Palme d'Or au festival de Cannes 1982 (pour *Yol*) vient de mourir à Paris, à l'âge de quarante-sept ans. (9 septembre)

La colère noire

Les émeutes qui éclatent dans les ghettos noirs du sud-est de Johannesburg, font vingt-six morts et plus de trois cents blessés. Déclenchées par la hausse des loyers, ces émeutes marquent le refus par la majorité noire d'un système qui l'exclue. (5 septembre)

Défiant l'interdiction de tout rassemblement, des manifestants noirs s'en prennent aux alliés noirs du pouvoir blanc, deux maires de ghettos. (10 septembre) La première grève légale organisée en Afrique du Sud par un syndicat noir, celui des mineurs, n'est que partiellement suivie, alors qu'un second mouvement, illégal celui-là, éclate dans une mine à l'ouest de Johannesburg, donnant lieu à de violents incidents.

Entre trente mille mineurs, (d'après un porte-parole de la compagnie minière « Anglo-Américain », l'une des deux concernées par l'ordre de grève légale) et quarante mille selon le NUM (Syndicat des mineurs) viennent de débrayer, sur un total de soixante quinze mille employés dans les sept mines du groupe où le NUM est reconnu. (17 septembre)

Sept ou dix morts selon les sources, cinq cents blessés et une situation explosive : tel est le bilan (provisoire) de la première grève légale des mineurs noirs sud-africains. (18 septembre) « Environ neuf cents personnes sont arrêtées dans les villes satellites du triangle de Vaal (sud de Johannesburg), où les violences continuent », déclare le chef des services de sécurité pour le triangle de Vaal, le colonel Louis Sauer.

Les personnes arrêtées, pour la plupart des parents ou amis réunis pour les funérailles des victimes des émeutes, sont détenues pour violence publique, participation à des rassemblements illé-

gaux et détournement de bus. Un porte-parole de la police annonce, à Prétoria que six cent quatre vingt sept personnes de race noire viennent d'être arrêtées. (24 septembre)

La cour suprême de Prétoria, condamne, lors d'un procès à huis-clos, trois Blancs anti-apartheid à des peines de deux à cinq ans de prison en vertu des lois sur la défense et sur la sécurité intérieure. L'un d'entre eux est inculpé pour avoir rendu publiques « des informations militaires délicates », et les deux autres pour possession de publications interdites. (28 septembre)

Conférence nationale

Une fois n'est pas coutume, la perche de la décrispation est tendue par un membre de l'opposition à Laurent Fabius. Pierre Schiele, sénateur centriste du Haut-Rhin et maire de Thann, adresse une lettre au Premier ministre afin que soit organisée « une conférence nationale sur l'immigration ».

Selon lui, cette conférence devrait rassembler « les responsables politiques de tous bords, les associations spécialisées, les responsables des collectivités locales et les pouvoirs publics ». Cette proposition, écrit P. Schiele, serait « susceptible de faire progresser une solution juste, équitable et efficace des graves questions que pose l'immigration en France ». Bref, des Assises nationales ? (11 septembre)

Riposte

Dans un communiqué, le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) déclare : « Une fois de plus, le sang des Noirs coule en Afrique du Sud. A la jeunesse, à la population des ghettos qui réclament la liberté et la dignité, les dirigeants racistes répondent par les armes. On compte en quelques jours des dizaines de morts et des centaines de blessés. Les prétendues réformes constitutionnelles, qui excluent de toute responsabilité politique les Sud-africains noirs, et ne font que renforcer le régime d'apartheid, sont rejetées par la quasi-totalité du peuple sud-africain qui manifeste à cette occasion la puissance de son unité. L'ONU a condamné le régime d'apartheid comme un crime contre l'humanité. »

En solidarité avec les hommes et les femmes d'Afrique du Sud dressés contre l'oppression raciste, l'AFASPA (Association Française d'Amitié et de Solidarité avec les Peuples d'Afrique),

la Ligue des Droits de l'Homme, le Mouvement Anti-Apartheid, et le MRAP, appellent tous ceux qui sont attachés aux droits de l'homme à se rassembler, place de l'Opéra. (12 septembre)

Le meurtre

Mohamed Benzouaou, premier imam de la grande mosquée de Paris, meurt des suites d'une agression survenue quinze jours plus tôt. « Tué par un fou mystique », disent les policiers. (16 septembre)

L'ambassade de la honte

Au numéro 59, quai d'Orsay, l'immeuble de l'ambassade d'Afrique du Sud avec ses vitres fumées et ses murs en créneaux est toujours aussi imposant. Brusquement, venant d'on ne sait où, des centaines de jeunes, le visage peint en noir, escaladent en silence les murs de l'« ambassade de la honte », et s'installent dans la cour.

Ils sont là à l'appel du Mouvement de la jeunesse communiste pour protester contre les massacres de jeunes Noirs en Afrique du sud. Ils hissent un drapeau de Prétoria maculé de rouge au mât de l'ambassade, et peignent les murs en noir. « Nous sommes ici, parce qu'en Afrique du Sud on assassine des jeunes comme nous » déclare Josiane Voyant, membre du bureau national du MJCF.

« Le racisme est insupportable, et il est insupportable de voir ce pays bafouer les Droits de l'Homme en refusant le droit de vie à vingt-cinq millions de Noirs ». (22 septembre)

Rosh Haschana

Pour la première fois, un rabbin américain célèbre à Berlin-Est l'office religieux pour la fête du nouvel an juif, le Rosh Haschana. La petite communauté juive de Berlin-Est, qui compte environ deux cents membres, n'a plus de rabbin. Le rabbin Ernst Lorge est venu spécialement de Chicago, à l'occasion des grandes cérémonies religieuses. (27 septembre)

La dernière corrida

L'un des plus grands noms de la tauromachie, l'un des plus beaux hommes de l'arène aussi, succombe des suites d'un coup de corne reçu dans une petite ville près de Cordoue. « Calmez-vous, ce n'est rien. J'en ai vu d'autres », disait Paquiri à ses médecins alors qu'il perdait son sang, l'artère fémorale déchirée. (27 septembre)

Les mal-logés

Bonnes intentions et cris d'alarme : le Conseil économique et social rend publique son étude sur « La situation du logement des immigrés en Ile-de-France ». Une situation d'autant plus difficile à cerner qu'on n'arrive même pas à chiffrer les besoins. D'après les estimations du CES, il faudrait, au minimum, 81 000 logements familiaux en région parisienne pour les immigrés, dont 37 500 sont reconnus « prioritaires ». Or le critère « prioritaire » s'applique aux familles qui disposent de moins de 4 m² par personne. A titre d'exemple, le rapport souligne qu'une famille de cinq personnes dans un deux pièces de 40 m² n'est pas prioritaire. Il lui faudrait au moins cinq enfants de plus.

En fait, la probabilité pour les étrangers d'obtenir un logement correct diminue en fonction d'un ensemble de critères qui vont de la nationalité (décisive pour l'attribution d'un logement), aux revenus, en passant par la composition familiale. Un Algérien ou un Marocain, vivant seul, qui a un emploi d'OS, n'a pratiquement aucune chance de se loger à Paris ou en proche banlieue autrement que chez les marchands de sommeil ou dans des logements vétustes. (27 septembre)

Travail gratuit

Le tribunal correctionnel de Besançon condamne à quarante heures de travail gratuit au bénéfice de la communauté un habitant de la ville reconnu coupable d'injures racistes.

Cette condamnation fait suite à un incident survenu il y a quelques semaines. Un piéton avait été légèrement bousculé par la voiture d'un commerçant israélien sortant de son garage. Furieux, il avait injurié l'automobiliste, allant jusqu'à vanter les mérites des camps de concentration. Poursuivi, le piéton purgera sa peine... au musée de Besançon consacré à la Résistance et à la Déportation. (28 septembre)

Flux migratoire

Georgina Dufoix déclare « qu'une des conditions de la réussite de la politique d'insertion des immigrés en France est notre capacité à maîtriser les flux migratoires ». Le ministre des Affaires sociales reçoit dans l'après-midi le Conseil national de la population immigrée, et



Desmond Tutu, Prix Nobel de la paix

plusieurs associations d'immigrés, et précise « qu'elle a cependant deux inquiétudes ». Tout d'abord le « système du diptyque (qui permet de contrôler les entrées des ressortissants des trois pays du Maghreb, en France) dont on peut craindre qu'il n'ait pas bien fonctionné et d'autre part, le problème du regroupement familial ». Le ministre estime sur ce dernier point que certains détournent un peu les procédures « pour s'introduire en France » avant de souligner « qu'insérer quatre millions de personnes est à notre portée, mais nous ne pouvons faire davantage ». Elle indique enfin que les cartes uniques de dix ans (séjour et travail) ne commenceraient à être distribuées qu'en décembre à l'expiration, pour les personnes concernées, de leur titre actuel de séjour et de travail.

Elle se félicite au passage de « la volonté politique commune » de la majorité et de l'opposition qui ont voté le texte instituant cette carte unique à l'unanimité, au printemps. Le conseil des ministres devrait examiner les différents aspects évoqués par Mme Dufoix au cours d'une de ses prochaines réunions. (1 octobre)

Les modalités du retrait

Le porte-parole du gouvernement israélien, Yossi Belin, déclare qu'Israël « ne pose plus comme condition du retrait de ses troupes du Liban un retrait parallèle des troupes syriennes de ce territoire ». Evoquant la position d'Israël concernant les modalités d'un retrait des troupes israéliennes du Liban, telles qu'elles ont été définies par le conseil des ministres israéliens, Yossi Belin précise : « Les seules conditions posées par Israël sont l'obtention d'arrangements de sécurité pour la Galilée ».

Ces arrangements de sécurité peuvent être obtenus par une « combinaison des missions de la force interarmes des Nations Unies au Sud-Liban (FINUL) et de l'armée du Liban-Sud » (ALS, armée et financée par Israël).

« Les Syriens devront s'engager à ne pas bouger des lignes où ils se trouvent actuellement et empêcher que les éléments hostiles à Israël s'attaquent au territoire (nord) d'Israël en passant par leurs lignes », précise le porte-parole. (1^{er} octobre)

En vrac

Le MRAP lance une pétition nationale dénonçant la répression raciste en Afrique du Sud, réclamant la libération de tous les détenus politiques, et l'arrêt de toute collaboration économique, militaire et nucléaire avec Pretoria. De très nombreuses personnalités ont signé (5 octobre) Desmond Tutu, premier évêque anglican noir, secrétaire général du Conseil sud-africain des Eglises, reçoit le Prix Nobel de la paix, vingt-quatre ans après le président de l'ANC (16 octobre, voir photo).

Pour la première fois depuis 1960, la police et l'armée sud-africaines se retrouvent au coude à coude dans une vaste opération de ratisage des quartiers noirs du Triangle du Vaal, ce qui se traduit par des centaines d'arrestations (25 octobre).

Trois émissions successives sur FR 3, réalisées par Tewfik Farès, abordent pour la première fois les problèmes auxquels sont confrontés les immigrés en prison. Titrées « Il est encore loin le printemps », on souhaite les voir

figurer dans les sélections françaises dans les compétitions (28 octobre).

Après l'annonce des mesures gouvernementales, concernant en particulier le ralentissement de fait du regroupement familial pour les immigrés, le MRAP rappelle que « vivre avec son conjoint et ses enfants est un droit inaliénable, universellement reconnu. Les restrictions apportées ne peuvent que favoriser l'arbitraire et aggraver, au plan moral, social, et économique, la situation sociale des familles immigrées (11 octobre).

A Bismarck, dans le Dakota du Nord, Leonard Peltier et ses avocats comparaissent devant le Juge Benson au cours d'une audience. Les avocats ont démontré que le rapport balistique de l'expert du FBI, à l'aide duquel on avait condamné Leonard Peltier, n'était pas crédible et qu'il avait pu lui être inspiré par des personnalités extérieures. On a pu également identifier l'auteur des annotations figurant dans la marge du rapport alors que l'expert et son adjoint affirment ne pas en être les auteurs. (1^{er} octobre).